

CODE D'ÉTHIQUE

QUALITÉ

INDÉPENDANCE

RELOQI©





*La **Qualité Indépendance ReloQI©** est validée par les partenaires qui s'engagent :*

- à ne pas verser de commissions, sous quelle forme que ce soit, aux sociétés de Relocation / Relocalisation ayant la Qualité Indépendance ReloQI©*
- à demander l'exclusion de la Qualité Indépendance ReloQI© pour les sociétés qui leur demandent une commission sous quelle forme que ce soit.*

Code d’Ethique de la Qualité Indépendance ReloQI© pour les partenaires :

- Ne pas verser de rémunération financière, directement ou indirectement aux sociétés de Relocation / Relocalisation ayant signé la charte ReloQI©
- Demander l'exclusion de la Qualité Indépendance ReloQI© si une société de Relocation / Relocalisation ayant signé la charte ReloQI© demandait une rémunération financière versée directement ou indirectement.

La société :, représentée par :
Nom Titre

S'engage à respecter le Code d’Ethique de la Qualité Indépendance ReloQI© Partenaires pour l’année en cours et **atteste qu’aucune société de Relocation membre de ReloQI© ne perçoit de commissions sous quelle forme que ce soit.**

Je souhaite que le nom de ma société soit présente sur les éléments de communication de la Qualité Indépendance ReloQI©, y compris son site internet: Oui Non

Date:

Signature et tampon